

Trophées de l'entreprise 2011 – Un révélateur de talents !

lundi 26-septembre 2011 – Foire du Dauphiné

Organisés par Romans-Bourg de Péage expansion et ses partenaires, les 1ers Trophées de l'entreprise ont été décernés ce lundi 26 septembre lors de la grande manifestation qui rassemble chaque année élus et entreprises à la Foire du Dauphiné à Romans. Plus de 300 personnes étaient réunies à cette occasion.

Pour cette première édition, le concours des Trophées de l'entreprise a été un révélateur de talents !

Les entreprises ont déposé 31 dossiers de candidature. Chacune de ces présentations a révélé les actions remarquables des sociétés du territoire de Romans et Bourg de Péage !

Le jury, composé de 9 personnes issues des structures partenaires de l'opération Trophées de l'entreprise (OSEO, la CCI de la Drôme, La Chambre de Métiers et de l'Artisanat, trois entreprises membres de l'association Entreprise Romans Bourg de Péage, la Maison de l'emploi et de la Formation, le journal l'Echo le Valentinois et un représentant de Romans Bourg de Péage expansion) s'est réuni le 20 septembre dernier pour désigner les lauréats.

Ce lundi 26 septembre, dans la salle du Grand Palais de la Foire, quatre entreprises ont reçu un trophée des mains des élus et des partenaires. Fabriqués par METALIGNE, entreprise de serrurerie métallerie de Chateauneuf sur Isère, ces trophées en acier et inox revêtent un style industriel et design. Ils sont également une création locale !

Pour participer à cette remise des prix et valoriser des actions menées par leurs structures, les entrepreneurs locaux ont concouru du 15 juin au 19 septembre 2011. Les Trophées de l'entreprise s'adressaient à toutes les entreprises du territoire de Romans et Bourg de Péage.

Quatre trophées de l'entreprise ont été remis :

- **Trophée de l'action innovante** : entreprise qui aura conçu et réalisé un produit, mis en oeuvre un process ou un service qui apporte une grande amélioration en matière de qualité, d'efficacité et d'usage.
- **Trophée de l'action sociale et citoyenne** : entreprise qui, consciente de son rôle social et citoyen, a mené une action orientée vers le capital humain afin d'améliorer les relations humaines et sociales dans la Cité ou au sein de l'entreprise: formation, intégration de personnels handicapés, prévention des risques professionnels, politique d'achat solidaire, mécénat
- **Trophée de l'action durable et écologique** : entreprise qui a mis en oeuvre une action qui permet de réduire l'impact de son activité sur l'environnement. Ce peut être dans le cadre d'une politique environnementale au sein de son établissement (bilan carbone, prévention des déchets...), ou dans la conception de produits ou techniques permettant de diminuer la pollution ou d'abaisser la consommation énergétique.
- **Trophée Coup de Cœur du Jury.**

Remise des Trophées de l'entreprise

Trophée de l'action innovante :

Remis par Gérard CHAUMONTET, vice-Président du Conseil Général de la Drôme en charge de l'économie, accompagné du Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat,

Laurent SERRE et de Jacques BESSELLE, Président de l'Espace Entreprise de la CCI de la Drôme, le Trophée a été décerné à l'entreprise **VERTEOLE**.

Dirigée par Patrick CHEVALLIER, cette entreprise de 4 personnes est spécialisée en conception et fabrication d'éoliennes performantes et design. Basée en ZA de Beauregard à Chateauneuf sur Isère, elle a proposé un dossier de candidature qui présente la conception d'un système d'éclairage écologique. La source d'approvisionnement de cet éclairage est issu d'un système énergétique d'alimentation autonome utilisant des énergies renouvelables solaires et éoliens. L'utilisation de ce matériel innovant permet d'abaisser la consommation électrique utilisant du combustible fossile. Cela permet également d'éclairer des points éloignés qui ne sont pas forcément reliés au réseau électrique (arrêt de bus, parc ...). Le mâts de ces éclairages est fabriqué en bois, matériel éco-conçu qui est coordonné à une gamme de mobiliers urbains.

Deux autres sociétés ont également été nominées dans cette catégorie :

IDEC, entreprise de 20 personnes située à Génissieux, spécialisée en étude et réalisation de machines spéciales et de lignes de production robotisée. Présidée par Daniel BABOY, l'entreprise a proposé un dossier de candidature présentant la conception et la fabrication d'un retourneur automatique de claies mobiles. Cette machine a pour fonction de retourner les fromages mais également d'autres produits agroalimentaires ou industriels. Très compacte, facile à déployer et à nettoyer, elle permet d'améliorer les conditions de travail en réduisant les risques de TMS (troubles musculo-squelettiques).

MARCEL INDUSTRIE, entreprise spécialisée en mécanique générale de pièces de grandes dimensions (usinage de pièces jusqu'à 8m). Située en zone artisanale de Gervans à La Baume d'Hostun, cette entreprise de 45 salariés présidée par Philippe SAUBIN, a présenté un dossier de candidature sur l'amélioration de leur processus d'usinage de rotors de 5 à 8m. L'entreprise est passée d'un usinage traditionnel à un usinage sur centre d'usinage numérique qui optimise les résultats en terme de coût, de qualité et de délais de fabrication, ainsi qu'en terme de manutention de grosses pièces.

Trophée de l'action durable et écologique :

Remis par Marie-Hélène THORAVAL, Députée de la Drôme, accompagnée de Erick BLACHE de OSEO et de Frédéric ROLLAND du journal l'Echo-Le Valentinois, le Trophée a été décerné à l'entreprise **LABEL EMPREINTE**.

Ce cabinet d'audit, conseil et étude en efficacité et performance environnementale de la communication dirigé par Claire MALY est composé de 3 femmes volontaires qui conjuguent des expertises en environnement, communication et études marketing. Située à Rovaltain, cette jeune société créée en mars 2011 a déposé un dossier de candidature présentant leur outil de mesure innovant de la performance environnementale. A partir de 180 critères, basés sur 6 étapes de cycle de vie des supports de communication, cet outil analyse l'efficacité et l'impact environnemental des communications. Précurseur sur ce secteur d'activité, il vise à fournir un indicateur fiable et contribuer ainsi aux actions environnementales des sociétés tout en respectant leurs objectifs d'efficacité en terme de communication.

Deux autres entreprises étaient également nominées dans la catégorie environnementale :

VALORSOL, dirigée par Jean-Pierre CHEVAL, et spécialisée en valorisation de matériaux de démolition et valorisation et fabrication de compost de déchets verts. Cette structure de 3

salariés implantée à Bourg de Péage a déposé un dossier présentant leur démarche en terme de valorisation des bois en fin de vie issus des chantiers de déconstruction et des déchetteries régionales. Après broyage, ces bois de classe B sont affinés pour être utilisés comme combustibles en cimenteries. Cette valorisation répond à un double besoin : remplacer les énergies fossiles par des sources renouvelables et traiter les importants volumes de ces types de bois en fin de vie.

FAVERON LOCATION est un Centre de transit, de tri et valorisation des Déchets Industriels Banals (DIB); Ils proposent également la location de bennes à déchets

Avec 4 salariés dirigés par Franck FAVERON, cette jeune entreprise située en zone d'activités de Bourg de Péage a déposé un dossier de candidature présentant leur démarche de valorisation du polystyrène . Composé à 98 % d'air, le PSE est 100% recyclable après utilisation, mais en France en 2010 seulement 1/2 de la consommation annuelle est recyclée. L'entreprise a donc développé une activité de broyage et recyclage du polystyrène qui permet de compacter les chutes de polystyrènes pour en faciliter le transport et le recyclage.

Trophée Action sociale et citoyenne :

Remis par Nathalie NIESON, Maire de Bourg de Péage et conseillère régionale, accompagnée de Marie-Laure GALLAND Présidente de l'association Entreprise Romans Bourg de Péage, ainsi que de Daniel BIGNON, Président de la Maison de l'emploi et de la Formation, le Trophée a été décerné à la **BLANCHISSERIE COMBE-LANOTTE.**

Cette Blanchisserie industrielle, de 10 salariés implantée à Mours Saint Eusèbe est dirigée par M. et Mme LANOTTE. Ces derniers ont déposé un dossier de candidature dans lequel ils présentent le partenariat mené avec la Mission Locale Drôme des Collines Royans Vercors: Lorsqu'ils ont besoin de main d'œuvre, ils reçoivent des jeunes en insertion professionnelle inscrits à la Mission locale sans avoir pris connaissance de leur CV, ni de leur âge, ni de leur nom, ni de leur parcours scolaire ou professionnel. Après un tour de l'entreprise, ils proposent un poste à la personne et signent avec elle une convention de Stage d'expérience professionnelle (mesure régionale de stage en entreprise). Depuis 2010, cette démarche a permis d'intégrer 17 jeunes dans l'entreprise et de leur offrir une première expérience professionnelle.

Une autre entreprise était également candidate dans la catégorie action sociale et citoyenne. Il s'agit des **Ets CHAMBOST SA**, spécialisés en négoce de bois panneaux et dérivés. Avec 135 salariés, cette entreprise dirigée par Marc CHAMBOST en zone d'activités des Allobroges à Romans a présenté un dossier de candidature présentant leur principe d'entreprise « Ethique et entreprise » : intégrer l'éthique dans la relation avec le salarié. L'éthique est fondée sur 3 valeurs : le développement de l'entreprise ; la transparence et le respect.

Trophée Coup de Cœur :

Remis par Le Préfet de la Drôme Pierre André DURAND, ainsi que Philippe DRESIN, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Romans et de Romans Bourg de Péage expansion et Edmond GELIBERT, Président de la Communauté de communes Canton de Bourg de Péage, le Trophée a été décerné aux **TANNERIES ROUX.** Présidée par Jean-Claude RICOMARD, cette entreprise romanaise, créée en 1803, experte en tannage de peaux de veaux et de bovins rassemble 104 salariés. Elle a proposé un dossier de candidature présentant la modernisation de l'atelier de retannage-teinture qui a conquis le jury des Trophée. Cet investissement industriel imposant, mené en quelques semaines lors de l'été 2011, mais pensé depuis plus de 15 mois par l'entreprise, a des conséquences tant en terme environnemental (réduction de 25% de la consommation d'eau sur ce procédé, réduction de 10% de l'usage des produits chimiques), qu'en terme de

performance de l'entreprise (meilleur suivi technique de la qualité) ainsi qu'en terme humain (amélioration des conditions de travail dans l'atelier, enrichissement des tâches des opérateurs).

Plus d'information auprès de Romans Bourg de Péage expansion 04 75 70 87 52 ou en vous rendant sur le site : www.rbe.annuaire-eco.fr.